



MARIA-CHAPDELAINE

## **AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ AUX CONTRIBUABLES DES TERRITOIRES NON-ORGANISÉS DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE ET DE LA COLLECTIVITÉ DE STE-ÉLISABETH-DE-PROULX, QUE:

Le rôle général de perception pour les taxes 2021 :

- Foncières générales ;
- Foncières spéciales (répartition locale) ;
- Aqueduc et égout (répartition locale) ;
- Gestion des matières résiduelles (répartition locale) ;

a été complété et déposé au bureau de la secrétaire-trésorière au 173, boul. St-Michel, Dolbeau-Mistassini.

En outre, la secrétaire-trésorière transmettra par la poste, dans le délai imparti, à toute personne inscrite à ce rôle, un avis de paiement de taxes.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1007 du *Code municipal du Québec*.

DONNÉ À DOLBEAU-MISTASSINI, CE 9<sup>ÈME</sup> JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-ET-UN.

*Christian Bouchard*  
Secrétaire-trésorier adjoint

- Affiché le 9/02/2021 ;
- Publié dans le journal « *Nouvelles Hebdo* », édition du 17/02/2021.